



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2018

Le 12 MARS 2019 – Salle Vannon à la DDT

Madame, Monsieur,

Je vous invite à participer à l'assemblée générale ordinaire 2018 de l'ASCE 70, qui se déroulera le **mardi 12 mars 2019 de 8 h 45 à 12 h**, salle Vannon au siège de la DDT 70, 24 Boulevard des Alliés à VESOUL.

Ordre du jour :

- Rapport moral et rapport d'orientation.
- Présentation et élection des candidats au comité directeur (4 postes à pourvoir).
- Rapports d'activités des différentes sections avec les bilans 2018 et les prévisions 2019.
- Rapport financier global, rapport du vérificateur aux comptes, budget prévisionnel 2019.
- Résultats des élections au comité directeur.

Les assemblées générales sont ouvertes à tous les agents de la DDT70, de la DIREst et de VNF, toutefois, seuls les adhérents de l'ASCE70 à jour de leur cotisation 2018 pourront participer aux votes.

Les assemblées générales sont des moments très importants dans la vie d'une association. VENEZ NOMBREUX vous exprimer et nous faire part de vos idées afin que les activités en 2019 répondent au mieux à vos attentes.

Une association ne peut vivre qu'avec le dynamisme de ses adhérents, si vous souhaitez rejoindre le comité directeur, un bulletin de candidature est disponible ci-après.

La présidente

Marie-Jo MAIROT

*En cas d'absence, possibilité de se faire représenter par un autre membre de l'ASCE70 (pouvoir ci-dessous).
A noter que conformément aux statuts, un adhérent ne peut pas représenter plus de 2 candidats absents.*

✂

ASCE 70 - ASSEMBLEE GENERALE du 12 mars 2019 - PROCURATION

Pouvoir de Mr, Mme,.....
à Mr ou Mme

Service :
Service :

Pour me représenter à l'assemblée générale et prendre toute décision en mon nom.

Signature de l'adhérent,

A fournir impérativement le 12 mars 2019 à l'émargement dans la salle Vannon

✂

ASCE 70 - ASSEMBLEE GENERALE du 12 mars 2019 AUTORISATION D'ABSENCE

Mr, Mme, Service :

solicite une autorisation d'absence de 0,5 jour pour le **12 MARS 2019 matin**, afin de participer à l'assemblée générale de l'ASCE 70.

A le

Signature de l'agent,

Signature du supérieur hiérarchique,

Cette autorisation est à signer par votre supérieur hiérarchique puis à transmettre à GRH, pour les agents DDT